



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5704

Texte de la question

M Philippe Vasseur appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur les préoccupations des communes minières, récemment exprimées lors du congrès des maires de France, tendant notamment au maintien « des crédits Girzom à 100 p 100 à leur niveau le plus haut et leur développement. Ces crédits doivent permettre un traitement global des problèmes d'aménagement sur une période de dix ans ». Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver à cette proposition qui concerne notamment le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Reponse. - Le comité interministeriel d'aménagement du territoire d'avril 1987, qui a décidé la modification des taux des subventions du Girzom attribuées aux communes au titre de la politique de rénovation des zones minières, avait fixé au début de 1988 la mise en application des nouvelles dispositions. Depuis, deux décisions sont intervenues : d'une part, la modification du délai préalablement fixé qui a été reporté à début 1989, de façon à permettre une harmonisation avec le calendrier des nouveaux contrats de plan Etat-région dans le cadre desquels la politique du Girzom sera désormais mise en œuvre ; d'autre part, la nomination de M Essig, chargé d'une mission de réflexion sur l'avenir du patrimoine des houillères dont le rapport est actuellement en cours d'élaboration. C'est au vu des conclusions de ce rapport, et dans les perspectives qu'il tracera, que sera examinée la question des modalités de mise en œuvre des décisions antérieures relatives au Girzom.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5704

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et reconversions

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3391